

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2021 à 18 heures 00

COMPTE RENDU

Délégués en exercice : 54
Délégués présents : 44
Délégués ayant donné pouvoir : 8
Délégués votants : 52

Date de convocation du Conseil : 22/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt huit septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Gymnase de Margencel - Collège Théodore Monod
5 Route des Cinq Chemins
74200 MARGENCEL sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE (est parti après la délibération 1477), Mme Claudine FAUDOT
ANTHY-SUR-LEMAN : Mme Isabelle ASNI-DUCHENE (est partie après la délibération 1469, pouvoir donné à Mme Fatima BOURGEOIS)
ARMOY : M. Patrick BERNARD
BALLAISON : M. Christophe SONGEON
BONS-EN-CHABLAIS : M. Olivier JACQUIER, Mme Anne MAGNIEZ, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD
BRENTHONNE : M. Michel BURGNARD
CERVENS : M. Gil THOMAS
CHENS-SUR-LEMAN : Mme Pascale MORIAUD représentée par M. Aubert DE PROYART
DOUVAINE : Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF, M. Olivier BARRAS
DRAILLANT : M. Pascal GENOUD
FESSY : M. Patrick CONDEVAUX
LE LYAUD : M. Joseph DEAGE
LOISIN : Mme Laëtitia VENNEN (est partie après la délibération 1468, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON)
LULLY : M. René GIRARD
MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE
MESSERY : M. Serge BEL
NERNIER : Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER : Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER : M. Claude MANILLIER
SCIEZ-SUR-LEMAN : M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOURGEOIS, M. Michel DAVID
THONON-LES-BAINS : M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, Mme Karine BIRRAUX, Mme Katia BACON, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Franck DALIBARD
VEIGY-FONCENEX : Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET
YVOIRE : M. Jean-François KUNG représenté par Mme Aline DURET

Liste des pouvoirs :

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS
THONON-LES-BAINS : Mme Emily GROPPi donne pouvoir à M. Richard BAUD, M. René GARCIN donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER, Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, M. Philippe LAHOTTE donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Mustapha GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Mélanie DESFOUGERES donne pouvoir à M. Franck DALIBARD

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS : M. Jean-Marc BRECHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA
Mme Anne-Sophie BAUD, Services CA
M. Eric LANQUETIN, Services CA

Secrétaire de séance

M. Michel BURGNARD a été élu secrétaire

Invités excusés

APPROBATION, A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2021.

N°1458

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE TITULAIRE

GOVERNANCE - Service : Administration générale
Rapporteur : Christophe ARMINJON

VU l'article L273-10 du code électoral,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-6 et L 5211-6-1,
VU la délibération n° CC000867 en date du 15 juillet 2020 déclarant les conseillers communautaires installés dans leurs fonctions au sein du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération.

M. le Président a déclaré Mme Karine BIRRAUX installée dans ses fonctions de conseillère communautaire titulaire au sein du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération. Il propose en conséquence de procéder à la modification du tableau des délégués prenant ainsi acte de cette installation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte de :

- l'installation de Mme Karine BIRRAUX, nouvelle conseillère communautaire titulaire,
- la modification du tableau du Conseil Communautaire.

N°1459

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) - Subvention d'équilibre exceptionnelle 2021

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Isabelle PLACE MARCOZ

VU le code de l'action sociale et des familles,
VU la demande de subvention formulée par le CIAS,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération du 30 octobre 2018 n° CC000211 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale,
VU la délibération du 26 Janvier 2021 n°CC001124 relative à l'adoption du budget primitif principal 2021,
VU la délibération du 26 Janvier 2021 n°CC001142 relative au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) pour le versement de la subvention d'équilibre 2020
VU la délibération du 25 mai 2021 n°CC001293 relative à l'adoption du budget supplémentaire principal 2021.

CONSIDERANT qu'une subvention supplémentaire de 220 000 € est nécessaire au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) pour lui permettre d'assumer les dépenses non prévues au budget primitif 2021 et des pertes de recettes liées principalement à la baisse d'activité du service

SAAD consécutive aux difficultés rencontrées pour recruter des intervenantes à domicile et à assurer les remplacements liés à l'absentéisme du personnel.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à verser une subvention d'un montant de 220 000 € au CIAS,
DE PRECISE que les crédits sont ouverts au budget Principal, imputation 657362,
DONNE pouvoir à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

N°1460

FINANCES - Dégrèvement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) au titre de 2021 pour certains locaux

**FINANCES - Service : Direction des ressources internes et de la solidarité
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER**

VU l'arrêté préfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon agglomération »,
VU la délibération n°1124 du 26/01/2021 concernant le vote du budget primitif du budget principal 2021,
VU la délibération n°1293 du 25/05/2021 concernant le vote du budget supplémentaire du budget principal 2021,
VU l'article 21 de la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 concernant la loi de finances rectificative pour 2021 portant la possibilité d'instituer un dégrèvement de la cotisation de la TFPB pour certains établissements,

CONSIDERANT la possibilité pour l'agglomération d'instituer un dégrèvement de la cotisation de la TFPB pour certains établissements,
CONSIDERANT que les locaux utilisés par les établissements doivent répondre à deux critères à savoir avoir été en position de fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et 8 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire de covid-19 et dont les propriétaires ont accordé une remise totale de loyers au titre de 2020,
CONSIDERANT l'impossibilité de disposer d'une estimation fiable des locaux concernés.

Richard BAUD n'utilise pas le pouvoir d'Emily GROUPI.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

INSTITUE un dégrèvement de la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) due au titre de 2021 par application de l'article 21 de la loi de finance rectificative pour 2021.

N°1461

DECISION MODIFICATIVE N°1 - Budget annexe TRANSPORT SCOLAIRE

**FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001129 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021 du « budget annexe transport scolaire »,

VU la délibération CC001298 du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du budget supplémentaire 2021 du « budget annexe transport scolaire ».

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2021 pour ce budget.

CONSIDERANT que certains travaux d'investissement prévus au budget 2021 seront décalés sur le budget 2022 ou réajustés, le recours au virement de la section de fonctionnement n'est de ce fait plus nécessaire et la subvention d'équilibre versée par le budget principal diminuée.

M. le Président propose un projet de décision modificative n°1 « Budget annexe transport scolaire » 2021.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de décision modificative n°1 « Budget annexe transport scolaire » pour l'année 2021 suivant :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé	Fonction	Proposé
011	Charges à caractère général	611	Contrats de prestations de services	252	200 000,00
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	01	- 896 041,00
TOTAL					- 696 041,00

RECETTES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé	Fonction	Proposé
75	Autres produits de gestion courante	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal	01	- 696 041,00
TOTAL					- 696 041,00

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé	Fonction	Proposé
21	Immobilisations corporelles	2128	Autres agencements et aménagements	252	250 000,00
23	Immobilisations en cours	2312	Agencements et aménagements de terrains	252	- 1 146 041,00
TOTAL					- 896 041,00

RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé	Fonction	Proposé
021	Virement de la section de fonctionnement	021	Virement de la section de fonctionnement	01	- 896 041,00
TOTAL					- 896 041,00

N°1462

DECISION MODIFICATIVE N°1 - Budget Zones d'Activités Economiques

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus spécialement les articles L1612-20, L1612-1 et suivants,

VU la délibération CC001133 du conseil communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021, du budget annexe Zones d'Activités Economiques,

VU la délibération CC001302 du conseil communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du budget supplémentaire 2021, du budget annexe Zones d'Activités Economiques.

CONSIDERANT qu'en raison de régularisations d'écritures relatives aux travaux d'aménagement sur la ZAE des Bracots, il convient de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2021 pour ce budget.

M. le Président propose un projet de décision modificative n°1 « budget annexe Zones d'Activités Economiques » pour l'année 2021 suivant :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte ce projet de décision modificative n°1 « Budget annexe Zones d'Activités Economiques » pour l'année 2021 suivant :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé	Fonction	Analytique	Proposé
011	Charges à caractère général	605	Achats de matériel, équipements et travaux	90	ZA BRACOTS	628 960,00
TOTAL						628 960,00

RECETTES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé	Fonction	Analytique	Proposé
77	Produits exceptionnels	773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	90	ZA BRACOTS	628 960,00
TOTAL						628 960,00

N°1463

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - Budget déchets ordures ménagères 2021

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération CC001127 du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,
VU la délibération CC001296 du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du budget supplémentaire 2021,
Vu la délibération C001374 du conseil Communautaire du 20 juillet 2021 relative au vote de la décision modificative n°1.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2021 pour ce budget.

M. le Président propose un projet de décision modificative n°2 « Budget annexe déchets-ordures ménagères » 2021 en équilibre :

0 Euros en dépenses et en recettes de fonctionnement et
0 Euros en dépenses et en recettes en investissement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte ce projet de décision modificative n°2 « Budget annexe déchets-ordures ménagères » pour l'année 2021.

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé	Fonction	Proposé
023	Virement à la section d'investissement	023	Virement à la section d'investissement	01	- 20 700,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	01	20 700,00
TOTAL					0,00

RECETTES INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé	Fonction	Proposé
021	Virement à la section de fonctionnement	021	Virement à la section de fonctionnement	01	- 20 700,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition	01	20 700,00
TOTAL					0,00

N°1464

DECISION MODIFICATIVE N°1 - Budget assainissement

FINANCES - Service : Finances
Rapporteur : Jean-Claude TERRIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération CC001127 du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021 relative au vote du budget primitif 2021,

VU la délibération CC001296 du Conseil Communautaire du 25 mai 2021 relative au vote du budget supplémentaire 2021.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'exercice 2021 pour ce budget en vue du remboursement anticipé d'un emprunt revolving.

M. le Président propose un projet de décision modificative n°1 « Budget annexe Assainissement » 2021 en équilibre :

0 € Euros en dépenses et en recettes d'investissement

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE ce projet de décision modificative n°1 « Budget annexe Assainissement » pour l'année 2021.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Article	Libellé	Gestionnaire	Code Analytique	Proposé
23	Immobilisations en cours	2313	Constructions	FIN	FINANCES	- 120 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1641	Emprunts en euros	FIN	FINANCES	120 000,00
						0,00

N°1465

CONVENTION UTILITE SOCIALE (CUS) - Halpades

HABITAT - LOGEMENT - Service : Habitat - Transition Energétique Rapporteur : Claire CHUINARD

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi Elan,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article L 441.1,
VU la délibération N°CC000445 du Conseil Communautaire du 21 mai 2019 relative aux modalités d'association de Thonon Agglomération à l'élaboration des Conventions d'Utilités Sociale,
VU l'arrêté préfectoral N° PREF/DRCL/BCLD-2020-0013 en date du 06 mars 2020 validant les nouveaux statuts de l'agglomération,
VU la délibération N°DEL2017.422 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017 approuvant la création de la Conférence Intercommunale du Logement,
VU la délibération N°CC000738 du Conseil Communautaire du 28 janvier 2020 approuvant le Document Cadre d'Orientation et la Convention Intercommunale d'Attribution,
VU la délibération N°CC000858 du Conseil Communautaire du 18 juin 2020 approuvant le Programme Local de l'Habitat de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT la transmission du projet de CUS en date du 12 aout 2021,
CONSIDERANT que Thonon Agglomération s'est positionnée comme signataire de la Convention d'Utilité Sociale d'Halpades,
CONSIDERANT le projet de CUS, une réserve est émise sur la répartition des modes de financement dans la production neuve : la part de PLS est élevée au vu des orientations du Programme Local de l'Habitat,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les termes du projet de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) d'Halpades, sous réserve de la prise en compte de la remarque formulée,
AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder à toute démarche nécessaire,
PRECISE au bailleur social que Thonon Agglomération souhaite être associé au suivi de la mise en œuvre de cette CUS.

N°1466

CONVENTION UTILITE SOCIALE (CUS) - Léman Habitat

HABITAT - LOGEMENT - Service : Habitat - Transition Energétique

Rapporteur : Claire CHUINARD

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi Elan,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article L 441.1,
VU la délibération N°DEL2018.055 du Conseil Communautaire du 27 mars 2018 relative au rattachement de Léman Habitat à Thonon,
VU la délibération N°CC000445 du Conseil Communautaire du 21 mai 2019 relative aux modalités d'association de Thonon Agglomération à l'élaboration des Conventions d'Utilités Sociale,
VU l'arrêté préfectoral N° PREF/DRCL/BCLD-2020-0013 en date du 06 mars 2020 validant les nouveaux statuts de l'agglomération,
VU la délibération N°DEL2017.422 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017 approuvant la création de la Conférence Intercommunale du Logement,
VU la délibération N°CC000738 du Conseil Communautaire du 28 janvier 2020 approuvant le Document Cadre d'Orientation et la Convention Intercommunale d'Attribution,
VU la délibération N°CC000858 du Conseil Communautaire du 18 juin 2020 approuvant le Programme Local de l'Habitat de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT la transmission du projet de CUS en date du 21 juillet 2021,
CONSIDERANT que Thonon Agglomération, en tant que communauté d'agglomération de rattachement, est de fait, signataire de la CUS de Léman Habitat,
CONSIDERANT le projet de CUS, il est proposé de donner un avis favorable, avec une vigilance sur la production de PLS.

Christophe ARMINJON, Jean-Claude TERRIER, Gérard BASTIAN, Isabelle PLACE-MARCOZ, Claire CHUINARD et Catherine BASTARD ne participent pas au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les termes du projet de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) de Léman Habitat,
AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder à toute démarche nécessaire,
PRECISE au bailleur social que Thonon Agglomération souhaite être associé au suivi de la mise en œuvre de cette CUS.

N°1467

CONVENTION UTILITE SOCIALE (CUS) - SA Mont-Blanc

HABITAT - LOGEMENT - Service : Habitat - Transition Energétique Rapporteur : Claire CHUINARD

VU la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi Elan,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la Construction et de l'Habitation, et notamment l'article L 441.1,
VU la délibération N°CC000445 du Conseil Communautaire du 21 mai 2019 relative aux modalités d'association de Thonon Agglomération à l'élaboration des Conventions d'Utilités Sociale,

VU l'arrêté préfectoral N° PREF/DRCL/BCLD-2020-0013 en date du 06 mars 2020 validant les nouveaux statuts de l'agglomération,
VU la délibération N°DEL2017.422 du Conseil Communautaire du 19 décembre 2017 approuvant la création de la Conférence Intercommunale du Logement,
VU la délibération N°CC000738 du Conseil Communautaire du 28 janvier 2020 approuvant le Document Cadre d'Orientation et la Convention Intercommunale d'Attribution,
VU la délibération N°CC000858 du Conseil Communautaire du 18 juin 2020 approuvant le Programme Local de l'Habitat de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT la transmission du projet de CUS en date du 12 aout 2021,
CONSIDERANT que Thonon Agglomération s'est positionnée comme signataire de la Convention d'Utilité Sociale de la SA Mont Blanc,
CONSIDERANT le projet de CUS, il est proposé de donner un avis favorable, avec une vigilance sur la production de PLS.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les termes du projet de la Convention d'Utilité Sociale (CUS) de la SA Mont-Blanc,
AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à procéder à toute démarche nécessaire,
PRECISE au bailleur social que Thonon Agglomération souhaite être associé au suivi de la mise en œuvre de cette CUS.

N° 1468

BUREAU D'INFORMATION JEUNESSE - Bourse « Conduite accompagnée et permis de conduire »

COHESION DES TERRITOIRES ET CITOYENNETE - Service : Direction du développement territorial Rapporteur : Gérard BASTIAN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 09/02/2021.

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a décidé de consacrer une enveloppe de 15 000 € à l'opération « Bourse au Permis de conduire »,
CONSIDERANT que les candidats ayant répondu à l'appel à projet lancé par le Bureau Information Jeunesse de Thonon Agglomération devaient remplir les conditions suivantes :

- Être domicilié dans l'une des 25 communes de Thonon Agglomération,
- Être âgé de 16 à 18 ans,
- Être lycéen, étudiant, apprenti, salarié ou en recherche d'emploi,
- Attester de sa réussite à l'examen du code de la route,
- S'engager à participer à 3 après-midis de sensibilisation,
- Participer à des actions avec le BIJ.

CONSIDERANT que le montant minimum annoncé de la bourse était de 475 euros, versés directement à l'auto-école,

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Draillant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

CONSIDERANT que les 19 dossiers reçus répondent aux critères de sélection,
CONSIDERANT que les lauréats 2021 sont :

Ambassadeurs de sécurité routière :

NOM	PRENOM	COMMUNE	MONTANT ATTRIBUE
DE CARVALHO	NINO	Thonon	475 €
FAURIE	ENORA	Fessy	475 €
MARTIN	THOMAS	Douvaine	475 €
MASCARENHAS	MICKAEL	Thonon	475 €
MOUCHET	SANDRA	Thonon	475 €
MUNOZ	LISA	Thonon	475 €
SENIQUER	MIRIAM	Allinges	475 €
THEVENOT	ROMAIN	Loisin	475 €

Vrai du faux :

NOM	PRENOM	COMMUNE	MONTANT ATTRIBUE
BOUAZIZ	MAYSSA	Thonon– habitat social	475 €
GONCALVES MARQUES	DIANA	Thonon	475 €
HADRI	ASSIA	Thonon– habitat social	475 €
JEANDROZ	Léna	Thonon	475 €
LEFEVRE	ETHAN	Douvaine	475 €
REBOTIER	ESTELLE	Sciez	475 €

Eco-citoyenneté :

NOM	PRENOM	COMMUNE	MONTANT ATTRIBUE
GRELLET	LEINA	Douvaine	475 €
MASSOT	AXELLE	Thonon	475 €
MOUCHET	SOLENE	Thonon	475 €
TEMUR	KAAN	Thonon– habitat social	475 €
VERLEY	JULIEN	Thonon	475 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention ci-joint, précisant les modalités de versement de la bourse ainsi que la contrepartie attendue,
AUTORISE M. le Président à signer les conventions,
AUTORISE le versement de ces bourses aux écoles de conduite choisies par les lauréats, selon les décisions du jury et dans la limite des montants précisés ci-dessus.

Départ de Mme Laëtitia VENNÉ, pouvoir donné à M. Christophe SONGEON

N°1469

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE TRANSPORT PUBLIC COLLECTIF DE VOYAGEURS POUR L'EXERCICE 2020

MOBILITE - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS - Service : Direction du développement territorial
Rapporteur : Cyril DEMOLIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,
VU l'arrêté préfectoral l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0088 du 12 octobre 2017 portant fin d'exercice des compétences du Syndicat Intercommunal des Bus de l'agglomération de Thonon-Les-Bains (SIBAT), à compter du 1er janvier 2018,
VU l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2018 n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0038 portant sur la dissolution du Syndicat Intercommunal des Bus de l'Agglomération de Thonon-Les-Bains (SIBAT),
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2019-0007 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 septembre 2021.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du rapport annuel 2020 établi par le délégataire STAT pour le service public de transport collectif de voyageurs sur le territoire des communes d'Allinges, d'Anthy-sur-Léman, d'Evian-les-Bains, de Marin, de Publier, de Thonon-les-Bains ainsi que des communes adjacentes de Maxilly-sur-Léman et Neuvecelle.

Départ de Mme Isabelle ASNI-DUCHENE, pouvoir donné à Mme Fatima BOURGEOIS

N°1470

CONVENTION 2021-2022 REGISSANT L'ORGANISATION DE LA MOBILITE SUR LES RESSORTS TERRITORIAUX DE THONON AGGLOMERATION ET D'ANNEMASSE AGGLO AINSI QUE L'USAGE DES SCOLAIRES DES LIGNES INTERURBAINES

MOBILITE - INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS - Service : Mobilité
Rapporteur : Cyril DEMOLIS

VU la loi n° 82.1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI),
VU la loi n° 88.663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions, et l'Etat,
VU la loi n° 2014-58 en date du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,
VU la loi NOTRe n°2015-991 en date du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,
VU l'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2007, créant la Communauté d'Agglomération « Annemasse-Les Voirons Agglomération », et étendant de facto le périmètre de transports urbains sur les 12 communes concernées,

VU la convention de Délégation de Service Public (DSP) pour l'exploitation du réseau TAC du 25 novembre 2015,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération du 06 avril 2021 n° CC001203 approuvant la convention de coopération intermodale et de transfert de compétence entre Thonon Agglomération et la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
VU les conventions de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation des transports interurbains des lots 8 et 9 du 25 juillet 2014.

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité d'être autorité organisatrice de tous les services de transports publics au sein de son territoire, à l'exception du transport ferroviaire,
CONSIDERANT l'intérêt général pour la collectivité de garantir un suivi commun des services ou des procédures à venir pour le renouvellement des contrats de transports.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de coopération régissant l'organisation de la Mobilité entre les ressorts territoriaux d'Annemasse Agglo et Thonon Agglomération, ci annexée,
AUTORISE M. le Président à signer la convention et plus globalement tout document administratif et technique afférent.

N°1471

ASSAINISSEMENT - Adoption des rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2020

GRAND CYCLE DE L'EAU - Service : Assainissement Rapporteur : Serge BEL

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2224-5,
VU le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement collectif et non collectif.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 21 septembre 2021.

M. le Président rappelle que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront ainsi transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de Thonon Agglomération.

N°1472

EAU – Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2020

**GRAND CYCLE DE L'EAU - Service : Eau
Rapporteur : Serge BEL**

VU le Code Général des Collectivité territoriales et notamment son article L.2224-5,
VU le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 septembre 2021,
VU l'avis du Conseil d'exploitation de la régie d'eau potable du 24 septembre 2021.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Thonon Agglomération.

N°1473

AOO 221-02-1-02 - Attribution du marché de travaux de mise en place d'un système d'assainissement séparatif, et de renouvellement et de renforcement de la canalisation de distribution d'eau potable, sur la commune de Thonon-les-Bains (74200) – Avenue de Saint Disdille

**GRAND CYCLE DE L'EAU - Service : Eau
Rapporteur : Serge BEL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions des articles R. 2124-2, R. 2161-2 et suivants et R. 2162-1 et suivants du Code de la commande publique.

CONSIDERANT que dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de Thonon-les-Bains, il est prévu de finaliser la séparation des eaux usées et des eaux pluviales sur le bassin versant,
CONSIDERANT l'engagement de la procédure de passation du marché public sous la forme d'un marché subséquent issu de l'accord-cadre 2021-02 (MUL) conformément aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique,
CONSIDERANT la nécessité de procéder au renouvellement et au renforcement de la conduite d'eau potable trop vétuste afin de limiter les casses et les fuites et ainsi améliorer le rendement du réseau,
CONSIDERANT la consultation lancée par Thonon Agglomération par courriel le 26 juillet 2021,
CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres en date du 7 septembre 2021 établit selon les critères de sélection des offres prévus au règlement de consultation et résultant du classement de celles-ci,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le marché subséquent n° AOO-2021-02-1-02 (MUL) et tous les documents afférents au dossier, au groupement COLAS FRANCE – PERRIER 74 – EMC

– BEL ET MORAND pour un montant estimatif global de 221 538,90€ HT, soit 265 846,68 € TTC,
PRECISE que les prestations seront rémunérées par application des prix des bordereaux des prix unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

N°1474

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A) - Présentation du rapport d'activité 2020

ESPACES NATUREL ET AGRICOLE - Service : Protection et gestion du milieu naturel Rapporteur : Olivier JACQUIER

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) dont Thonon Agglomération est membre.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions de ce syndicat, afin d'améliorer la gestion du risque d'inondation et de préserver l'environnement de notre territoire, portées par le SM3A au cours de l'année 2020.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activités 2020 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A),
INDIQUE que la présente délibération sera adressée au Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents.

N° 1475

MAISON DE LA MOBILITE - Convention de Maitrise d'Ouvrage Unique et Convention d'Occupation Temporaire

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE - Service : Bâtiments Rapporteur : Cyril DEMOLIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des transports,
VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 avril 2021 CC001202 approuvant la maitrise d'ouvrage unique pour les études d'avant-projet,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 20 juillet 2021,
VU la candidature de Thonon Agglomération sur l'appel à projet « 1001 Gares » lancé par la SNCF sur le bâtiment Est de la gare de Thonon-les-Bains.

CONSIDERANT la pertinence et l'intérêt de créer une maison de la mobilité afin de regrouper tous les services de mobilité proposés aux usagers en un lieu dédié,
CONSIDERANT que le site identifié se situe au sein de bâtiments propriétés de la SNCF localisés à la gare de Thonon-les-Bains,
CONSIDERANT les études d'avant-projet réalisées en juin 2021 et validées en juillet 2021 par le Bureau Communautaire,
CONSIDERANT que le projet de convention prévoit un cofinancement d'études de projet et de la réalisation des travaux d'aménagement réalisées sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares et Connexions.
CONSIDERANT la Convention d'Occupation Temporaire proposée par la SNCF à la suite de l'appel à candidature de Thonon Agglomération sur le projet « 1001 Gares ».

M. le Président rappelle que la « SNCF gare et connexions » propriétaire du bien :

- Propose à la location un espace de 180 m² au RDC et 100m² à l'étage pour une durée de 15 ans et un loyer annuel de 18 173,43 € TTC + 17 446,57 € TTC de charges communes par le biais d'une Convention d'Occupation Temporaire
- Les études de projet et les travaux d'aménagement seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF avec le plan de financement réparti comme suit.

#		B E % S u E j E i j % t t E ~ o f a t E i #		B E % Q C . 7 B a f i n f # a j . E i j n . n . E j i #	
#	B E j i a i # # i # # 9 S # #	S a . . #	B E j i a i #	S a . . #	B E j i a i #
2 + . l n f # M P E 1 0 . 2 # 1 - . S # # . Q M Q # B E 2 # a B E % a # B E % #	2 2 # ~ # #	- " # #	- ' # - # #	' - # #	' ~ # ~ # #
S f a " a . . #	, ' , # ~ # #	- " # #	' ° # # - # #	' - # #	~ , # " ~ # #
SE S % A #	" ' ° # ~ # #	- " # #	, " ~ # . ~ # #	' - # #	2 2 # # , ~ # #

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ADOpte les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la conduite des études et la réalisation des travaux, concernant le projet de la maison de la Mobilité en gare de Thonon-les-Bains,
- Autorise M. le Président à signer ladite convention de maîtrise d'ouvrage unique,
- ADOpte les termes de la convention d'occupation temporaire pour une durée de 15 ans,
- Autorise M. le Président à signer ladite convention d'occupation temporaire,
- Precise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 du budget principal,
- Autorise M. le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N° 1476

CONVENTION CONSEILLER EN ENERGIE SYANE POUR LES BATIMENTS DE THONON AGGLOMERATION - Avenant

**PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE - Service : Bâtiments
Rapporteur : Richard BAUD**

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, aussi dite de manière abrégée « loi de transition énergétique »,
VU la délibération CC000482 du 25 juin 2019 approuvant la convention proposée par le SYANE d'accompagner Thonon Agglomération dans le cadre d'une mission de Conseiller en Energie Partagé sur le château de Thénières, les 3 gymnases d'intérêt communautaire et l'EHPAD de Veigy,
VU la délibération n°CC000802 du 25 février 2020 portant approbation du PCAET,

CONSIDERANT que le patrimoine communautaire a évolué sensiblement à la suite de prises de compétences et de la construction de nouveaux bâtiments,
CONSIDERANT que la mission effectuée depuis 2019 par le SYANE donne satisfaction,
CONSIDERANT l'intérêt d'étendre la mission de suivi menée actuellement à tous les bâtiments de l'agglomération dont la liste est détaillée ci-dessous :

Bâtiment	Commune	Surface
Base nautique	SCIEZ	1350 m ²
Atelier ZA de la Tuilerie	PERRIGNIER	55 + 527 m ²
Pépinière d'entreprises - ZI Vongy	THONON	1061 m ²
Chalet déchetterie	ALLINGES	19 m ²
Déchetterie de Douvaine -Chalet	DOUVAINE	64 m ²
Déchetterie des Bracots -Chalet	BONS EN CHABLAIS	24 m ²
Déchetterie de Sciez -Chalet	SCIEZ	18 m ²
Bâtiment Régie DM - ZI Vongy	THONON	500 m ²
Micro-crèche	LE LYAUD	124 m ²
Bâtiment Eau	PERRIGNIER	1791 m ²
Château (siège)	Ballaison	1300 m ²
Antenne Perrignier	PERRIGNIER	1000 m ²
Gymnase du Bas Chablais	DOUVAINE	1950 m ²
Gymnase des Voirons	BONS EN CHABLAIS	3050 m ²
Gymnase du collège	MARGENCEL	3500 m ²
EHPAD Les Erables	VEIGY-FONCENEX	2800 m ²

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le projet d'avenant à la convention au conseil énergie proposé par le SYANE pour un montant annuel de 5 243 € sur une durée de 2 ans,
AUTORISE M. le Président à signer tous les documents liés à cette opération,
INSCRIT les crédits nécessaires au budget principal

N°1477

CESSION DES PARCELLES CADASTREES AM 191 ET AM 198

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE - Service : Bâtiments
Rapporteur : Richard BAUD

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 3211-14,
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-37,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la demande de la commune d'Allinges du 13 avril 2021 d'une cession à son profit des parcelles AM 191 et AM 198 situées sur la commune d'Allinges aux fins d'aménagement et de gestion d'un rocher d'escalade,
VU l'avis du service des domaines du 02 septembre 2021,
VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 07 septembre 2021,
VU la délibération n°CC000868 du 15 juillet 2020 portant élection du président,
VU la délibération CC000878 du 15 juillet 2020 portant élection de M. Richard BAUD, Vice-Président aux Travaux et Bâtiments Communautaires

CONSIDERANT l'intérêt que présente le projet de la commune d'Allinges, d'aménagement et de gestion d'un rocher d'escalade, permettant de créer le premier site naturel d'escalade de ce type sur le territoire de l'agglomération,
CONSIDERANT les caractéristiques des parcelles, dont la cession est demandée par la commune d'Allinges à son profit, ci-après désignées :

Commune : ALLINGES

Situation	Section	N° cadastral	Surface (m ²)	Bâti / non bâti
LES CORNACHES	AM	191	8417	Non bâti
LES CORNACHES	AM	198	589	Non bâti

Ces parcelles sont en nature de bois, libres d'occupation, et représentent une surface totale de 9 006 m². Elles sont situées en zones N et Ni et sont concernées par l'emplacement réservé inscrit au PLU de la commune d'Allinges pour l'aménagement d'un site pour la pratique de l'escalade.

CONSIDERANT que la commune d'Allinges procédera à l'aménagement du site et en confiera la gestion à une association d'escalade,
CONSIDERANT l'avis du service des domaines en date du 02 septembre 2021, évaluant la valeur vénale des parcelles AM 191 et AM 198 à hauteur de 7 655 euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées AM 191 et AM 198, d'une surface totale de 9 006 m², sises Les Cornaches à Allinges, à la commune d'Allinges, aux fins d'aménagement et de gestion d'un rocher d'escalade, au prix de 7 655 (sept-mille-six-cent-cinquante-cinq) euros hors taxes, conforme à l'avis du service des domaines du 02 septembre 2021,

PRECISE que les frais relatifs à l'établissement de l'acte notarié incombent au cessionnaire,
AUTORISE M. le Président, ou M. Richard BAUD, Vice-Président en charge des travaux et bâtiments communautaires, à signer l'acte de cession et, le cas échéant, tout autre document afférent à cette cession.

Départ de M. François DEVILLE

N°1478

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - Exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux

PREVENTION VALORISATION DES DECHETS - Service : Prévention et gestion des déchets Rapporteur : Joseph DEAGE

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'article 1521 du code général des impôts,
VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,
VU la délibération n°CC000548 du 24 septembre 2019 concernant l'instauration et la perception de la TEOM sur le territoire de l'agglomération,

M. le Président expose au Conseil Communautaire les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts, qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés. Cette liste des établissements exonérés doit être affichée. Il est précisé que cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2022.

CONSIDERANT la liste proposée des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EXONERE de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année d'imposition 2022, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants selon la liste jointe à la présente délibération,
CHARGE M. le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N°1479

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS - Adoption du Rapport Public annuel sur la Qualité du Service (RPQS) - Exercice 2020

PREVENTION VALORISATION DES DECHETS - Service : Prévention et gestion des déchets Rapporteur : Joseph DEAGE

VU le Code Général des Collectivité territoriales et notamment l'article L2224-17-1,
VU la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
VU le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,
VU le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 septembre 2021 sur ledit rapport,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération.

N°1480

EQUIPE MOBILE PSYCHOSOCIALE DU CHABLAIS (EMPS)- Demande de subvention 2021

COHESION SOCIALE - Service : Service Enfance Culture Rapporteur : Isabelle PLACE-MARCOZ

VU le code général des collectivités territoriales.

VU l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU l'avis du bureau communautaire en date du 07 septembre 2021,

CONSIDERANT les conclusions de l'analyse des besoins sociaux préconisant que Thonon Agglomération puisse accompagner le maintien d'une offre de soins sur son territoire et coordonner des actions en matière de lutte contre la précarité,

CONSIDERANT la réflexion sur la ligne de partage entre les communes, l'agglomération et l'Etat afin de préciser l'intérêt communautaire de l'action sociale et de rédiger une convention d'objectifs pluriannuelle qui déterminera notamment les modalités de soutien à cette association à compter de 2022

CONSIDERANT que l'EMPS intervient uniquement sur le territoire chablaisien et que le financement accordé s'adressera au fonctionnement de l'équipe locale,

CONSIDERANT la demande de subvention et le bilan moral et financier 2019-2020 adressés par l'EMPS,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à verser une subvention de 5200€ à l'EMPS pour l'exercice budgétaire 2021.

AUTORISE M. le Président à signer tout document administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

N°1481

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RESSOURCES HUMAINES - Service : Ressources humaines et mutualisation Rapporteur : Christophe ARMINJON

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT la nécessité de recruter, d'ouvrir les postes de chargés coordination et gouvernance territoriale, Plan Climat Air Energie Territorial et Formation. D'ouvrir les postes non permanents de chargés de mission action sociale et modes actifs ; de modifier les intitulés de certains postes au sein des pôles DGS, DDT et DRIS et de fermer le poste de Technicien Air Energie PCAET,
CONSIDERANT les besoins au sein du service petite enfance d'augmenter la quotité horaire d'un poste d'animatrice crèche.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs de l'agglomération selon l'annexe jointe à la présente.
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice.

QUESTIONS DIVERSES

Gens du Voyage

Gil THOMAS évoque la décision rendu le 24 septembre par le tribunal administratif de Grenoble qui a refusé à sa commune la mise en demeure permettant l'évacuation des gens du voyage pour occupation illégale, sous le motif que l'agglomération ne serait pas en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Il se fait l'écho d'une population excédée par ces occupations nombreuses, et du désespoir des agriculteurs qui voient de nombreuses pâtures souillées.

M. le Président tient à titre de propos liminaires a rappelé que l'agglomération est en conformité avec ledit schéma. L'Etat lui a écrit le 28 mai dernier et ce même tribunal l'a reconnu par jugement du 26 juin, permettant une évacuation des gens du voyage de Bons-en-Chablais pour une occupation illégale. Si le juge est en droit d'apprécier une situation, il n'en demeure pas moins que l'Etat a reconnu que nous sommes conformes et qu'en conséquence, il lui revient de fournir le juge en arguments. Or, l'arrêté a été mal défendu, les considérants du jugement sont éclairants à ce sujet. En conséquence, il a été acté que l'Etat interjette appel pour éviter que ce jugement ne passe en force de chose jugée et n'écrase alors la décision du mois de juin.

Pour autant vigilance doit être de mise sur cette question car nous avons été envahis en 2021 avec une forte pression alors que nous sommes en conformité. Il nous faut donc nous mettre en position de répondre à nos nouvelles obligations du schéma 2019-2026, mais aussi préparer le suivant. Or, des facilités sont quasiment organisées pour venir sur notre territoire car en créant les aires d'accueil, cela fait appel d'air faute pour les voisins d'être en capacité de proposer l'accueil qu'ils doivent. En conséquence, une mobilisation des élus du territoire va être menée pour le représentant de l'Etat fasse le nécessaire au regard des efforts passés.

Enfin, nous allons maintenant systématiser le référé civil.

Claude MANILLIER donne des précisions sur le coût de nettoyage par suite du départ des gens du voyage de la zone des Bracots, à Bons en Chablais (10 K€ HT) pour se rendre dans la zone de Perrignier. Il y a de vrais dangers dans leurs comportements à proximité d'usine type ICPE, sans parler des éléments filmés par les caméras de surveillance. Il y a urgence à agir, le tissu économique local pâti de cette présence encombrante.

Virade de l'espoir

René GIRARD propose un soutien financier de l'agglomération aux Virades de l'espoir.
Le dossier sera inscrit à un prochain ordre du jour du Bureau Communautaire.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET LE BUREAU COMMUNAUTAIRE EN VERTU DE LEURS DELEGATIONS DE POUVOIR QUI LEUR ONT ETE DONNEES EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CGCT PAR :

- *Délibération n° CC000887 du 30 juillet 2020 pour les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président*
- *Délibération n° CC000886 du 30 juillet 2020 pour les délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire*

DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°	date	Intitulé	Décision
1405	31/08/2021	<u>CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « SOLUTIONS BOUES D'EPURATION – COVID 19 » AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LA GESTION DES BOUES D'ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE ET ASSIMILE DOMESTIQUE NON-HYGIENISEES DANS LE CONTEXTE DU COVID 19 AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC</u>	AUTORISE M. le président de la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION à solliciter de l'Agence de l'Eau RMC une aide forfaitaire pour chacune des stations d'épuration de Douvaine et de Lully dans le cadre de l'appel à projets « solutions boues d'épuration – COVID 19 »
1406	31/08/2021	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU DEPLOIEMENT DE SOLUTIONS DE TELEPROCEDURES DEDIEES A LA RECEPTION ET A L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME SOUS FORME DEMATERIALISEE	AUTORISE Monsieur le président de la communauté d'agglomération THONON AGGLOMERATION de solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la transformation numérique et notamment le programme dématérialisation ADS.
1407	31/08/2021	<u>ATTRIBUTION D'UNE AIDE FORFAITAIRE DE 800€ A MADAME ODETTE DUCHATEL POUR DES TRAVAUX DE MAINTIEN A DOMICILE</u>	ATTRIBUE une aide forfaitaire de 800 € à Madame Odette DUCHATEL, demeurant 686 route des Penets à LOISIN pour la réalisation de travaux de maintien à domicile, sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, du plan de financement de l'Anah, et d'un Relevé d'Identité Bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1408	31/08/2021	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 534 € à Monsieur Ali BOUMEHRES pour des travaux « Adaptation du logement »	ATTRIBUE une aide financière de 534 € à Monsieur Ali BOUMEHRES, demeurant 2 avenue de la Combe à Thonon-les-Bains pour la réalisation de travaux « Adaptation du logement », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération,

N°	date	Intitulé	Décision
			VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1409	31/08/2021	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 1 000 € à Monsieur Philippe BOUVET pour des travaux « Performance énergétique et revenus intermédiaires »	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Philippe BOUVET, demeurant 26 chemin de la Mouche à Thonon-les-Bains pour la réalisation de travaux « Performance énergétique et revenus intermédiaires », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1410	31/08/2021	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 2 101,67 € à Madame Rolande TROLLIET pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 2 101,67 € à Madame Rolande TROLLIET, demeurant 55 rue de la Praly à Bons-en-Chablais pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1411	31/08/2021	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 3 000 € à Monsieur Jean BURAGINA pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 3 000 € à Monsieur Jean BURAGINA, demeurant 6 chemin de la Pierre à Messery pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1412	31/08/2021	PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 2 021,52 € à Monsieur Max MEIER-VEINIG pour des travaux « Economie d'énergie »	ATTRIBUE une aide financière de 2 021,50 € à Monsieur Max MEIER-VEINIG, demeurant 66 rue du Port à Nernier pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1413	31/08/2021	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire d'un montant de 1000 € à Madame Valérie CUBY pour des travaux en	ATTRIBUE une aide financière de [montant de 1 000 € à Madame Valérie CUBY, demeurant 35 avenue des Peupliers, à Douvaine pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage fioul, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422– subvention d'équipement aux personnes de droit privé –

N°	date	Intitulé	Décision
		faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1414	31/08/2021	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 1 000 € à Madame Justine PINGET pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Madame Justine PINGET, demeurant Chemin de la Molire à Cervens pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage bois], sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422– subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1415	31/08/2021	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire d'un montant de 1000 € à Monsieur Séverin d'ARMANCOURT pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Séverin d'ARMANCOURT, demeurant Impasse des Grands Champs à Brenthonne pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage bois], sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422– subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1416	31/08/2021	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire d'un montant de 1000 € à Monsieur Bernard VALENTIN pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Bernard VALENTIN, demeurant 189 route de l'Enclos à Bons-en-Chablais pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage fioul, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422– subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1417	31/08/2021	CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 1000 € à Monsieur Henrique NAVARRO pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Henrique NAVARRO, demeurant Chemin du Grand Clos à Allinges pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage fioul, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422– subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération,

N°	date	Intitulé	Décision
			<p>VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire,</p> <p>PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.</p>
1418	31/08/2021	CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE (CDG74) - Service de mise à disposition d'agents du CGD74	<p>VALIDE le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>
1419	31/08/2021	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHABLAIS LEMAN SPORT ORGANISATION POUR L'EVENEMENT CYCLOSPORTIVE « THONON LES BAINS CYCLING RACE » 2021	<p>APPROUVE l'octroi d'une subvention de 3000€ à l'association Chablais Léman Sport Organisation pour l'organisation de l'événement cyclo sportive la Thonon les Bains Cycling Race les 4 et 5 septembre 2021</p> <p>AUTORISE le versement de la subvention dès transmission par l'association des bilans, notamment comptable, de la manifestation,</p> <p>PRECISE</p> <ul style="list-style-type: none"> - que les crédits ont été inscrits au budget supplémentaire du budget principal 2021, à l'imputation 6574. - que le bénéficiaire se chargera de transmettre au service communication, l'ensemble des documents justifiant la visibilité du partenariat. - que cette aide soit versée à titre exceptionnel, et se veut exclusive de toute autre aide communale du périmètre de l'agglomération, à l'exception de la commune d'accueil.
1420	07/09/2021	<u>PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 2 603,14 € à Madame Marie-Florise GALVIN pour des travaux « Economie d'énergie »</u>	<p>ATTRIBUE une aide financière de 2 603,14 € à Madame Marie Florise GALVIN, demeurant 536 route de Marignan à Sciez pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération,</p> <p>VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire,</p> <p>PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.</p>
1421	07/09/2021	<u>PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 943,74 € à Madame Nathalie BRASI pour des travaux « Economie d'énergie »</u>	<p>ATTRIBUE une aide financière de 943,74 € à Madame Nathalie BRASI, demeurant 2 bis rue du Funiculaire à Thonon-les-Bains pour la réalisation de travaux « Economie d'énergie », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération,</p> <p>VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire,</p> <p>PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.</p>
1422		<u>PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 237,24 € à Monsieur Patrick MATRINGE</u>	<p>ATTRIBUE une aide financière de 237,24 € à Monsieur Patrick MATRINGE, demeurant 29 A route du Moulin à Perrignier pour la réalisation de travaux « Adaptation du logement », sur les crédits</p>

N°	date	Intitulé	Décision
	07/09/2021	<u>pour des travaux « Adaptation du logement »</u>	affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1423	07/09/2021	<u>PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 555 € à Monsieur Jean BURGNARD pour des travaux « Adaptation du logement »</u>	ATTRIBUE une aide financière de 555 € à Monsieur Jean BURGNARD, demeurant 932 route d'Annemasse à Brenthonne pour la réalisation de travaux « Adaptation du logement », sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation de la notification de paiement de l'Anah, des factures de travaux et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1424	07/09/2021	<u>PLH - Attribution d'une aide forfaitaire de 3 500 € à Monsieur Pascal VUATTOUX pour « Conventionnement Privé sans Travaux ».</u>	ATTRIBUE une aide financière de 3 500 € à Monsieur Pascal VUATTOUX, demeurant 117 chemin de la Croix de Filly à Sciez pour le « Conventionnement Privé sans Travaux » d'un logement situé 7 place du Marché à Thonon-les-Bains sur les crédits affectés au compte budgétaire 6574 – subventions pour les associations ou pour les personnes de droit privé, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur présentation du bail signé avec les justificatifs de revenus du locataire et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans un délai de trois ans à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1425	07/09/2021	<u>CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 2 000 € à Monsieur Jacques ARALOSI pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »</u>	ATTRIBUE une aide financière de 2 000 € à Monsieur Jacques ARALOSI, demeurant 471 route de Pétolaz à Loisin pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage fioul, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422– subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1426	07/09/2021	<u>CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 1000 € à Monsieur Alexandre MASSOT pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »</u>	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Alexandre MASSOT, demeurant rue de l'Oncion à Thonon-les-Bains pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage bois, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422– subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire,

N°	date	Intitulé	Décision
			PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1427	07/09/2021	<u>CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 1000 € à Monsieur Adnane GHANNAMI CHTOUKI pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »</u>	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Adnane GHANNAMI CHTOUKI, demeurant 89 rue du centre à Douvaine pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage fioul, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422– subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1428	07/09/2021	<u>CONVENTION AIR – Attribution d'une aide forfaitaire de 1000 € à Monsieur Jean-Yves MEYNET pour des travaux en faveur de la qualité de l'air dans le cadre du dispositif « PRIME CHAUFFAGE PROPRE »</u>	ATTRIBUE une aide financière de 1 000 € à Monsieur Jean-Yves MEYNET, demeurant 520 route des Devants à Le Lyaud pour la réalisation de travaux de remplacement d'équipement de chauffage fioul/bois, sur les crédits affectés au compte budgétaire 20422– subvention d'équipement aux personnes de droit privé – Bâtiments et installations, du budget général de Thonon Agglomération, VERSE la subvention au bénéficiaire sur réception du dossier complet de demande de versement et d'un relevé d'identité bancaire, PRECISE que le versement de la subvention devra intervenir dans les délais fixés par la Convention cadre pour l'amélioration de la qualité de l'air à compter de la date de cette délibération. A l'expiration de ce délai, l'aide deviendra caduque.
1429	07/09/2021	<u>CONVENTION DE SERVIDITUDES AVEC ENEDIS - Domaine de Thénières à Ballaison</u>	DECIDE de consentir à ENEDIS une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section E n°1099, 1102 et 0437 sise Impasse de Thénières - commune de Ballaison pour permettre le passage de canalisations souterraines d'une largeur de 1 m sur une longueur d'environ 140 m (réseau d'électricité), AUTORISE M. le président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents afférents à cette opération, notamment l'acte authentique correspondant le cas échéant, ACTE le versement de l'indemnité unique et forfaitaire respectivement d'un montant de 280 € au profit de Thonon Agglomération.

DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE PRESIDENT

Marché Public

Marché	Type de marché	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
MAPA-2021-24 (ENV) : Etude préalable à la définition des corridors écologiques du territoire de Thonon Agglomération (74 - Haute-Savoie) Lot n°1 : Définition des corridors écologiques Lot n° 2 : Définition de la trame noire	Marché de prestations intellectuelles	16/08/2021	LOT 1 : 24945 € HT LOT 2 : 18095 € HT	ST CONSEIL / NALISSE

Marché	Type de marché	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
MAPA : 2021-20 (EAU) : Travaux de mise en conformité des captages des Salés et du Pompage des Contamines, situés sur la Commune de Fessy (74)	marché de travaux	19/08/2021	91308 € HT	ERM
MAPA-2021-16 (PAT) : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'Office de Tourisme Intercommunal à Yvoire (74140)	marché de MOE	13/08/2021	48069,00 € HT	Gpt GRISAN ARCHITECTE/ ESBA / GAILLARD / PROJETEC / REZON

Décisions

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Impression Relance Conseil citoyen_ affiches et flyers	Devis 40108	02/09/2021	134,00 €	REPROLEMAN
Gerbe - Sépulture Mme BILLOD	BC 21AGE00024	20/08/2021	80,00 €	FLOR ATTITUDE
Autocollants simples - machine à affranchir	BC 21AGE00026	20/08/2021	150,00 €	PITNEY BOWES
Plateaux repas 09.09.2021	BC 21AGE00028	24/08/2021	155,00 €	BOUCHERIE GRASSY
Inspection télévisuelle route des Fées - Ballaison	DQE	17/06/21	2709,80	TEDECO
Inspection télévisuelle chemin du vivier - Brenthonne	DQE	17/06/21	2950,20	ORTEC
Inspection télévisuelle route du Puard - Brenthonne	DQE	17/06/21	3479,10	ORTEC
Clôture pour plateforme de stockage containers local OM à Vongy	60288733-001	18/06/21	1564,58	SAMSE
Changement de pneus - Benne de collecte	5155/248	18/06/21	3532,20	ALEX PNEUS
Matériel électrique pour dépannage - STEP DOUVAINE	8283594	22/06/21	5680,11	SONEPAR
Commande de Chlorure ferrique		22/06/21	4267,20	FERACID
Commande et livraison de 3 fûts d'ADBlue pour la Régie OM de Thonon	36348778	23/06/21	624,53	UGAP
Réparation poteau de la barrière d'entrée - Parking de la Base nautique de Sciez	N02021123	24/06/21	79,00	PERNOLLET
Espaces verts - base nautique de Sciez	N02021203 et N02021124	24/06/21	1940,50	PERNOLLET
Collecte des extincteurs en déchetteries	Devis du 21 juin 2021	24/06/21	830,00	TRIALP
Inspection télévisuelle route de gros perrier à Brenthonne	DQE	24/06/21	3679,80	TEDECO
Achat de matériels électriques pour chantiers bâtiments	8311153	24/06/21	4448,22	SONEPAR
Turbine de dégraissage AERODYN - STEP Douvaine	210702-1	24/06/21	5580,00	BIOTRADE

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoiy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Remise en service de la ventilation du Château de Thénières		25/06/21	607,50	VENTIMECA
Nettoyage des conteneurs OM		25/06/21	8095,00	CSP
Maintenance LAMCLEANER		25/06/21	1730,00	AIE
Déplacement d'un conteneur textiles - rue du chablais		28/06/21	150,00	ORTEC
Changement de porte - Déchetterie de Sciez	1.D.26644	29/06/21	1353,00	GROUPE PERRACINO
Déplacement de conteneurs à verre - Thonon	Devis du 23/06	01/07/21	1200,00	TRANSPORTS GILLET
Produits d'entretien	301508715	01/07/21	2039,23	UGAP
Nettoyage complet et désinfection des conteneurs des points d'apport volontaire		01/07/21	1690,00	CSP
Collecte Juillet- chemin de la Tuillière à Ballaison	devis du 12/04/21	02/07/21	240,00	CSP
Achat d'absorbant végétal	14658771	05/07/21	57,20	TRENOIS DECAMPS
Nettoyage des conteneurs OM - Prestation du mois d'Août		05/07/21	8095,00	CSP
Installation de conteneurs - Intermarché - route des Blaves 74200 ALLINGES		06/07/21	12 039,48	FAVRE 4
Installation de conteneurs - Brécorens - Route de l'Oratoire 74550 PERRIGNIER		06/07/21	21 300,60	FAVRE 4
Achat d'un véhicule de maintenance	36195866 et 36132166	06/07/21	106 802,10	UGAP
Contrat entretien pompe chaleur - Crèche du Lyaud	D21060113	07/07/21	371,00	PARTNER CHAUFFAGE
enrobés bachelard douvaine	bdc 1 lot 3		25 764,12	Groupement SOCCO / MCM / DAZZA
reprise branchement sciez 603 ch de vernaz	bdc 2 lot 3		6 930,00	Groupement SOCCO / MCM / DAZZA
reprise branchement sciez 972 rte de craponne	bdc 3 lot 3		3 301,70	Groupement SOCCO / MCM / DAZZA
mi+B3215:F3245se à niveau tampons sciez	bdc 4 lot 3		6 100,93	Groupement SOCCO / MCM / DAZZA
enrobés fuites perrignier eau	bdc 5 lot 3		4 219,36	Groupement SOCCO / MCM / DAZZA
mise à niveau tampons ballaison	bdc 6 lot 3		9 015,30	Groupement SOCCO / MCM / DAZZA

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
mise à niveau tampons nernier	bdc 7 lot 3		8900,50	Groupelement SOCCO / MCM / DAZZA
dévoisement EU vigne du paradis loisin	bdc 8 lot 3		58625,00	Groupelement SOCCO / MCM / DAZZA
renouvellement marclaz Thonon solution provisoire	bdc 4 lot 2		24714,88	Groupelement Bel et Morand / Perrier TP / EMC
extension provisoire rte de voigeres le lyaud	bdc 5 lot 2		49199,21	Groupelement Bel et Morand / Perrier TP / EMC
extension la prairie thonon	bdc 6 lot 2		24297,28	Groupelement Bel et Morand / Perrier TP / EMC
renouvellement aep morcy thonon	bdc 7 lot 2		98114,80	Groupelement Bel et Morand / Perrier TP / EMC
renouvellement ep noyer allinges	bdc 8 lot 2		10155,50	Groupelement Bel et Morand / Perrier TP / EMC
extension EU chemin des marmousets	bdc 9 lot 2		44115,48	Groupelement Bel et Morand / Perrier TP / EMC
renouvellement AEP ch de lonnaz	bdc 10 lot 2		56631,50	Groupelement Bel et Morand / Perrier TP / EMC
branchement neuf ch sous collonges Thonon	bdc 11 lot 2		4090,10	Groupelement Bel et Morand / Perrier TP / EMC
réfection enrobés av dranse et rue des arcouasses Thonon	bdc 12 lot 2		1372,40	Groupelement Bel et Morand / Perrier TP / EMC
acquisition de petits équipements électroménagers pour le nouveau local de la régie de collecte des OM	270352056	08/07/21	599,13	DARTY
Réparation autolaveuse - Gymnase Bons	5398	08/07/21	195,03	ALPES HYGIENE
Fourniture de clôture pour la limite du terrain - Local OM à Vongy	60288499-01	08/07/21	753,21	SAMSE
Fourniture de conteneurs papier - services techniques Messery	Marché 2018-05(DEC)	13/07/21	2744,46	SULO
Fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés - Les Cabrettes chemin de la Tuilière VEIGY	AOO-2018-05(DEC) - Lot n° 1	13/07/21	23233,00	ASTECH
Fourniture de conteneurs enterrés et semi-enterrés -	AOO-2018-05(DEC) - Lot n° 1	13/07/21	23233,00	ASTECH

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Pierre Verte route du Chablais - VEIGY				
Travaux assainissement - chemin des Vallières 74200 LE LYAUD	DQE	13/07/21	755,20	TEDECO
Travaux assainissement - impasse du Creux 74890 BONS EN CHABLAIS	DQE	13/07/21	501,00	SATER
Travaux assainissement - route des bois et des Voigères 74200 LE LYAUD	DQE	13/07/21	1346,20	TEDECO
Travaux assainissement - rue du stade et chemin des marmousets 74200 ALLINGES	DQE	13/07/21	4577,00	TEDECO
Produits d'entretien - Gymnase de Bons	5388	13/07/21	1529,40	ALPES HYGIENE
Produits d'entretien - Gymnase de Margencel	DV21-036577	13/07/21	552,50	PAREDES
Réparation toiture - Crèche Aérospatiale	DE-97-2021-206	13/07/21	1195,66	ATTILA
Contrôle quinquennal de l'ascenseur et vérification réglementaire - gymnase de Douvaine	A533990682.1	13/07/21	350,00	APAVE
Nettoyage extérieur des conteneurs des PAV de Thonon Agglomération	AOO-2019-28 - lot 1	15/07/21	15135,00	LIEN
Acquisition de véhicules pour le service Assainissement	36329328, 36329299, 36329273 et 36325234	15/07/21	56855,80	UGAP
Accès mezzanine pour maintenance technique CTA - Base nautique Sciez	F2008025	16/07/21	1375,00	FAVRAT
Inspection télévisuelle maugny - Drailant	DQE	16/07/21	4182,50	TEDECO
Usinage de moyeu moteur - digesteur - STEP DOUVAINE	Offre de prix du 09/07/21	16/07/21	420,00	GD PRODUCTIQUE
Contrat d'entretien PHOSPHAXSIGMA - STEP DOUVAINE	1908567	16/07/21	2871,00	HACH LANGE
Produit de traitement pour la maintenance de la STEP de Douvaine	1203-04416	16/07/21	2216,04	SID
Dispositif Anti-belier sans vessie - Poste de Ceresy	D66/21	16/07/21	9158,00	PAVELEC
Matériel d'entretien pour les sites	301522750	16/07/21	139,80	UGAP
Fourniture de bac roulant et pièces détachées	MAPA-2018-32(DEC)	16/07/21	12200,50	ESE
Analyse Geotechnique G5	Devis G5-2988F/2021	20/07/21	1450,00	AMO GEO
commande de lait de chaux	Offre de prix juillet 2021	20/07/21	4055,24	PLATRET

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
création d'un garde corps château de thénières	Devis 2021 06 041	20/07/21	3000,00	SARL LANCON & FILS
Devis semat benne dt 100	Devis dpr-21-3815	20/07/21	334,90	SEMAT
Motoréducteur pour la digesteur de la step de douvaine	Devis n° 763330	20/07/21	4332,00	MIXEL
Achat de Polymère	Devis du 18 mai 2021	27/07/21	5140,00	SNF SA
Commande de Fioul - Château de Thénrière	38222061	26/07/21	5755,12	UGAP
Commande de Fioul - Château de Thénrière	38222063	26/07/21	10460,85	UGAP
Livraison de Chlorure Ferrique - STEP de Douvaine	Marché	26/07/21	4267,20	FERACID
Produits d'entretien des sites de thonon Agglomération	301530123	26/07/21	347,50	UGAP
Acquisition de mobilier suite aux travaux d'aménagement Châteaux du Thénrières	301528648	27/07/21	7681,99	UGAP
Pièces détachées pour ascenseurs de bacs	201571-R00	27/07/21	95,00	ECOLLECT
travaux d'aménagement de bureaux aux château de Thénrières - Cloison/doublage/menuiserie		27/07/21	32560,00	BONDAZ
Produit de traitement pour la STEP de Douvaine - Chaux vive	20421_131884_NT	30/07/21	5412,50	BALTHAZARD
Contrôles des équipements des déversoirs d'orage de Thonon Agglomération	Marché 2021- 15(ASS)	30/07/21	4100,00	APAVE
SAV matériel SOFREL - postes de relevage Secteur Douvaine	FR_E2107963231-01	30/07/21	823,60	SOFREL
MAPA 19INTS05- FOURNITURE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES EPI LOT 2 CHAUSSANT	Marché	30/07/21	92,43	CHAMPION ROCH
CAMPAGNE D'ANALYSE QUALITÉ D'EAU DE RIVIÈRE SUR LE VION - ÉTÉ 2021	Marché	30/07/21	4882,50	SAVOIE LABO
Comptages ENEDIS - Château Thénrières	21/574 Bis	02/08/21	3024,00	LABEVIERRE ELECTRICITE
travaux d'aménagement de bureaux aux château de Thénrières - Courant Fort/Courant Faible		02/08/21	32562,87	MUGNIER ELEC
Conditionnement et transport des analyses STEC	TA-STEC_20210726	03/08/21	127,50	ALP'EAUX CLAIRES
Analyses STEC Boues des STEP avant épandage	1 ANV 30/06/21	03/08/21	2530,20	VetAgro Sup - LMAP/LNR STEC

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Fonceneux Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
travaux divers de métallerie pour la STEP de Douvaine et poste de relevage	2021 06 040	03/08/21	2400,00	LANCON & FILS
Devis Alex pneus benne FH 574 WA	Devis n° 0005266	04/08/21	270,00	ALEX PNEUS
Curage bassin Bonnatrait	Devis 22/06/21	03/08/21	3300,00	Colas
Taille Séquoia	DEP-21-883006-00445294/161143	03/08/21	2023,42	ONF
Réparations sur la porte automatique du Château de Thénrière	FQ2108030025	06/08/21	433,04	Record Portes automatiques
Consultation puor une maîtrise d'œuvre VRD à la Ressourcerie	28/07/2021	09/08/21	13000,00	ALP'VRD
Commande de le polymère ZETAG 8160 en Sacs de 25 kg		09/08/21	3330,00	ADIPAP
Intervention pour mise en place du motoréducteur permettant l'agitation des boues dans le digesteur de la STEP de DOUVAINE	763347	09/08/21	1050,00	MIXEL
Inspection télévisuelle - rue de la gare à Perrignier	DQE	10/08/21	4170,00	TEDECO
Fourniture de composteurs et de bioseaux pour Thonon Agglomération	Marché MAPA-2020-35(DEC) - lot 1	10/08/21	17738,50	FABRIQUE DES GAVOTTES GARDIGAME
Fourniture de composteurs et de bioseaux pour Thonon Agglomération	Marché MAPA-2020-35(DEC) - lot 3	10/08/21	885,00	QUADRIA ENVIRONNEMENT
Fourniture de conteneurs aériens pour la collecte des gros cartons	Marché AOO-2018-05(DEC) _ lot 2	10/08/21	59790,26	SULO
Remplacement des batteries de condensateurs - Gymnase de Margencel	CV/DM/21.186	13/08/21	1480,00	PHISEO
Taille Séquoia	DEP-21-883006-00446591/161143	16/08/21	3673,11	ONF
Profil de baignade excenevex - Flaconnage et transport échantillons STEC	TA-STEC_20210729	17/08/21	80,00	ALP'EAUX CLAIRES
Livraison de Chlorure Ferrique - STEP de Douvaine	Marché	17/08/21	4267,20	FERACID
Matériel électrique - remise en conformité des différents sites	8408116	20/08/21	2260,32	SONEPAR
Remise en route du portail coulissant	210083	20/08/21	3423,00	FGFERMETURE
Fourniture de panonceaux signalétique	2622	20/08/21	1667,00	EUROPE SIGNALETIQUE
Bdc 22 - lot 2 - Remplacement brcht +	DQE	20/08/21	7101,90	Groupeement Bel et Morand / Perrier TP / EMC

THONON agglomération

Allinges Anthy-sur-Léman Armoy Ballaison Bons-en-Chablais
Brenthonne Cervens Chens-sur-Léman Douvaine Drailant Excenevex
Fessy Loisin Lully Le Lyaud Margencel Massongy Messery Nernier
Orcier Perrignier Sciez-sur-Léman Thonon-les-Bains Veigy-Foncenex Yvoire

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
poteau incendie - rue du Comte rouge à Thonon				
Entretien des périmètres des sources des Moises	DEC-21882514-00441666/161143	23/08/21	2403,94	Office National des Forêts
Location caméra d'inspection	30016025	23/08/21	308,82	KILOUTOU
Achat matériel électrique		23/08/21	1000,00	SONEPAR
Profil de baignade excenevex - Prise en charge campagnes et interprétation analyses E.coli STEC	TA-STEC_20210813	23/08/21	940,00	ALP'EAUX CLAIRES
Préparation du déploiement des cartes carburant pour 5 véhicules du service PGD pour les 4 mois restant de l'année	Marché carburant - lot 1	25/08/21	150,00	MOONGROUP
Préparation du déploiement des cartes carburant pour 1 véhicule du service PGD pour les 4 mois restant de l'année	Marché carburant - lot 1	25/08/21	30,00	MOONGROUP
Balayage de la zone des Bracots	BALAY/AG202108138	27/08/21	599,00	CSP
Fourniture de carte	DE00000843	31/08/21	104,00	BELOTTI
Raccordement EU/EP/AEP et réseaux secs ALGECO	bdc 14 lot 3 - DQE Marché 2021-02	31/08/21	15358,40	SOCCO DAZZA MCM TP
mise à niveau tampons sciez	bdc 9 lot 3		5254,80	Groupement SOCCO / MCM / DAZZA
enrobés chez piccut fessy	bdc 10 lot 3		7230,95	Groupement SOCCO / MCM / DAZZA
reprise bchmts veigy	bdc 11 lot 3		20014,15	Groupement SOCCO / MCM / DAZZA
reprise bchmts nernier	bdc 12 lot 3		30352,41	Groupement SOCCO / MCM / DAZZA
enrobés	bdc 13 lot 3		9380,06	Groupement SOCCO / MCM / DAZZA
Dévoisement du réseau d'assainissement - Route des Repingons Messery	BdC 15 lot 3	01/09/21	46339,00	Groupement SOCCO / MCM / DAZZA
Mise à jour affiche et flyer Zone de gratuité Veigy-Foncenex	Devis 094472/00	09/09/2021	135,00 €	Kalistène
Conception graphique Forum Partir à l'étranger 2021	Devis n°4968	15/09/2021	550,00 €	Long Island
Conception graphique Bourse Mobilité 2021	Devis n°4970	15/09/2021	550,00 €	Long Island

Objet	Type d'acte	Date signature	Montant (en HT)	Entreprise
Impression affiches et flyers Zone de gratuité Veigy- Foncenex	Devis 40135	13/09/2021	118,50 €	Reproléman

Droit de préemption

Date	Objet
23/06/2021	Décision portant délégation ponctuelle du DPU sur le terrain sis 15, Boulevard de Savoie, à 74200 THONON LES BAINS, cadastré section U n° 175 et appartenant à Monsieur RAYMOND Stéphane et Madame MOCELLIN Déborah
30/07/2021	Décision rectificative de la décision communautaire reportant délégation ponctuelle du DPU sur le terrain sis 15, Boulevard de Savoie, à 74200 THONON LES BAINS, cadastré section U n° 175 et appartenant à Monsieur RAYMOND Stéphane et Madame MOCELLIN Déborah
03/08/2021	Décision portant délégation ponctuelle du DPU sur le terrain sis 110, Rue des Voirons à 74140 BALLAISON, cadastré section E n°277 et E n°278 et appartenant à Monsieur et Madame MICHEL Pierre et Monique
02/09/2021	Décision portant délégation ponctuelle du DPU sur le terrain sis 15T, Avenue de la Grangette à 74200 THONON LES BAINS, cadastré section BD n°212 et appartenant au Consort ROGLIN

Séance levée à 20h50.

Christophe ARMINJON,
Président